

Formation

# AMIANTE sous section 4

Intervention en présence d'amiante  
Personnel **Opérateur de chantier**



## PROGRAMME

### THEORIE

#### L'amiante

Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé

#### ➤ Les exigences de la réglementation

Interdiction de l'amiante • Prévention du risque amiante • Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition • Droits individuels et collectifs

#### ➤ L'identification de l'amiante

Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante • Méthodes de repérage des matériaux • Les traitements possibles

#### ➤ Appliquer les procédures et techniques d'intervention

Appliquer les procédures recommandées • Procédures de contrôle • Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

#### ➤ Les équipements de protection

Rôle des équipements de protection collective • Limites d'efficacité des EPI et durées de port des équipements de protection respiratoire • Vérification et détection des dysfonctionnements EPC/EPI.

### PRATIQUE

#### ➤ Exercices pratiques

Evaluer les risques liés à l'intervention • Mettre en œuvre les principes de prévention • Gérer l'élimination des déchets amiantés • Réagir en cas d'incident/d'accident • Mettre en œuvre les modalités de restitution de zone après intervention.

## OBJECTIFS

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante. Appliquer les techniques permettant d'abaisser les émissions de fibres.
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante. Respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et des tiers.
- Gérer les déchets amiante dans le cadre d'une intervention.

## PUBLIC

- Opérateurs intervenant sur matériaux et équipements contenant de l'amiante.

## DURÉE

- 14 heures en initial, 7 heures en recyclage

## PRÉ-REQUIS

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.
- **Aptitude médicale au poste de travail** selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 **signée du médecin du travail et datant de moins de 4 ans.** L'employeur doit déclarer au médecin du travail, le risque pour le salarié d'être exposé de par son activité professionnelle à l'amiante afin qu'il puisse bénéficier d'une surveillance individuelle renforcée.

## PÉDAGOGIE

### ➤ Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés et d'études de cas.

Mises en situation sur des plates-formes pédagogiques adaptées à la nature des activités exercées par les stagiaires et sur les 3 niveaux de risques

### ➤ Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Plateforme pédagogique représentative de différents métiers, équipements de protection individuelle et collective.

### ➤ Moyens humains

Formateur qualifié, préventeur et intervenant sur des missions de prévention du risque lié à l'amiante.

## ÉVALUATION

- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation selon l'exigence des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012 en vue de la délivrance d'une Attestation de compétence « Intervention en présence d'amiante – Personnel Opérateur de chantier».
- **Le renouvellement de l'Attestation de compétence est imposé tous les 3 ans.**
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

## MODALITÉS

- Prix : nous consulter

## DÉLAIS D'ACCES

- de 24h00 à 8 semaines selon formation et lieu de formation

## MODALITÉS

- Prix : nous consulter

## ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLLOT – [ATOOUT CAP](#), qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.